

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

17 décembre 2019 À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le mardi 17 décembre 2019, à 20h00, à la salle du conseil dûment convoqué par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Alain Bélanger, maire.

Sont présents :

Monsieur Alain Bélanger, maire

Mesdames les conseillères Louiselle Rioux
 Nancy Gagné
 Tania Gagnon-Malenfant

Messieurs les conseillers Frédéric Leblond
 Jean-Claude Caron
 Frédéric Bastille

Monsieur Daniel Dufour, directeur général, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h00, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2019-12-223 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-12-224 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 432 RELATIF À L'IMPOSITION
DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES) AINSI QUE DES
AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU TARIFICATIONS)
NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2020**

M. le conseiller Frédéric Leblond donne AVIS DE MOTION qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 432 imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2020.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les taxes et tarifications requises pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le secrétaire-trésorier de la lecture du règlement numéro 432, une copie du règlement a été préalablement remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

2019-12-225

RÉSOLUTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 432 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES) AINSI QUE DES AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU TARIFICATIONS) NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER le projet de règlement de taxation no 432 portant sur les modalités d'imposition des taxes foncières municipales, des compensations et de tarification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-226

RÉSOLUTION - CONTRIBUTION À DES ORGANISMES

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu a déposé à la corporation municipale une demande de soutien financier ou d'allègement de la facturation d'énergie en lien avec les difficultés financières rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu a déposé à la corporation municipale une demande de soutien financier ou d'allègement de la facturation d'énergie en lien avec les difficultés financières rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la bibliothèque municipale dans l'Église milite en faveur d'un partenariat pour que chaque partie puisse assumer ses responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus a également transmis une demande d'aide financière en lien avec des difficultés financières et a déposé en date du 4 novembre dernier une offre de location du sous-sol pour un service d'entreposage de mobilier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

Corporations / organismes	Contribution
Fabrique de St-Jean-de-Dieu	5 000.00 \$
Club des 50 ans et plus	1 000.00 \$
Chambre de commerces de St-Jean-de-Dieu	1 150.00 \$

QUE l'aide financière consentie à la Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu soit conditionnelle à la réception et la mise en œuvre d'un plan de rétablissement intégrant des mesures significatives de compressions des dépenses, notamment au niveau de la masse salariale.

QUE l'aide financière consentie au Club des 50 ans et plus soit allouée pour un service de réception, d'entreposage et de revente de biens mobiliers géré directement par le Club des 50 ans et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 21h05.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER